

ANNEXE 2

Le Réseau de Services pour une Vie Autonome vous accompagne dans votre projet

- **La mission du RSVA** : aider les acteurs concernés par le handicap à construire ensemble les solutions concrètes les plus adaptées au parcours de vie et de santé de chacun, là où des besoins ne trouvent pas de réponses satisfaisantes.
- **Les actions mises en œuvre** :
 - Identification des ressources existantes sur les territoires
 - Mobilisation en proximité et animation de la coopération
 - Accompagnement des adaptations par le partage des connaissances, par la formation ou la co-conception de solutions innovantes.

La mise à disposition d'outils

Annuaire information

Les annuaires du RSVA portent sur les organismes et structures d'accueil ou d'accompagnement, mais aussi sur l'accessibilité des services de soins de la région.

- ▶ [Annuaire des associations](#)
- ▶ [Annuaire des Etablissements et Services Médico-Sociaux](#)
- ▶ [Fiches accessibilité des maternités](#)
- ▶ [Annuaire accessibilité des cabinets de santé libéraux](#)
- ▶ Annuaire des unités de soins dédiées (à venir)

Guides parentalité

Déclinés par situation de handicap, ces ouvrages composés notamment de témoignages et de conseils, s'adressent à de futurs parents désirant murir un projet de parentalité :

- ▶ [Être parent sourd ou malentendant](#)
- ▶ [Être parent aveugle ou malvoyant](#)
- ▶ [Être parent en situation de handicap moteur](#)

Fiches information

Elles visent une meilleure compréhension des différents handicaps et de l'environnement institutionnel et social qui entoure les personnes en situation de handicap.

- ▶ [Fiches « handicap »](#)
- ▶ [Fiches thématiques](#) : Emploi, scolarisation, MDPH, Etablissements et Services Médico-Sociaux, Assurance Maladie

La coordination et la création de dispositifs/outils

Le rôle de coordination du RSVA consiste à favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de santé :

- soit en adaptant ceux présents sur le territoire,
- soit en impulsant la création de nouveaux dispositifs adaptés, via des partenariats.

Une fois les dispositifs adaptés ou créés, le RSVA s'assure de leur bon fonctionnement et de leur évaluation.

- ▶ [Outil d'observation de la petite enfance](#)
- ▶ [Dépistages bucco-dentaires en EHPAD, FAM, MAS et FOA](#)
- ▶ [Examens périodiques de santé](#)
- ▶ [Dispositif de soins dentaires adaptés \(Calvados\)](#)
- ▶ [Aides techniques](#)
- ▶ [Protocole Lombalgies 14](#)

Le recensement des besoins des territoires

[Rencontres Santé Vie Autonome](#)

La formation

- ▶ [A chaque handicap son accompagnement](#)
Formation gratuite à l'attention des professionnels d'établissements sanitaires
- ▶ Autres formations
[Consulter le catalogue en ligne](#)

L'accompagnement des projets de consultations dédiées aux personnes en situation de handicap par le RSVA

Dans le cadre de l'accompagnement des structures retenues par le présent appel à candidatures, le RSVA interviendra à vos côtés selon le tableau suivant :

Niveau 1 : consultation simple adaptée	Niveau 2 : coordination de consultations intermédiaires (2a) et renforcées (2b)	
	Ce second niveau implique un temps de coordination des soins et d'accompagnement entre les différents professionnels et acteurs (exemple de consultations/soins : santé bucco-dentaire, gynécologie, ophtalmologie, ORL, dermatologie, médecine de réadaptation, douleur ...)	
<p>Vous représentez un cabinet de santé libéral (hors PSLA¹ / MSP²).</p> <p>Vous souhaitez adapter votre pratique professionnelle à vos patients en situation de handicap (accueil, soins, accessibilité, matériel...).</p>	<p>Niveau 2a : consultations mono et pluridisciplinaires avec la possibilité de sédation consciente</p> <p>Vous représentez un établissement de santé public ou privé, un PSLA, une MSP.</p> <p>Vous souhaitez proposer le même service que le niveau 1 avec en complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ proposer des consultations mono et pluridisciplinaires³ avec la possibilité de sédation 	<p>Niveau 2b : unité de consultation renforcée</p> <p>Vous représentez un établissement de santé public ou privé.</p> <p>Vous souhaitez proposer le même service que le niveau 2a avec en complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ des soins sous anesthésie générale
<p>Le RSVA vous propose son appui :</p> <p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour approfondir votre connaissance des handicaps et adapter votre communication, l'accueil et l'accompagnement (tous professionnels de votre structure, soignants ou non). • pour identifier les relais locaux et régionaux en matière de prise en charge de personnes en situation de handicap (sanitaire et médico-sociale). • pour vous permettre de proposer des consultations avec sédation consciente (professionnels de santé de votre structure). • pour vous permettre d'évaluer/traiter la douleur de vos patients non communicants. <p>Information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur les outils de liaison : DMP⁴ (démarches et relais pour l'installer), DLUHV⁵ • sur la législation en matière d'accessibilité sur les équipements adaptés • sur les pratiques en matière d'accessibilité, d'accompagnement et de soins (guides et fiches d'information du RSVA) • sur les acteurs sanitaires et médico-sociaux de la région, associatifs (annuaires) 	<p>Le RSVA vous propose le même appui que pour un projet de niveau 1 avec en complément :</p> <p>Information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et de leurs familles, par la concertation avec les personnes en situation de handicap pour une réponse adaptée. • sur les modalités partenariales facilitant la coordination du parcours de personnes en situation de handicap en amont et en aval de la consultation, (état des lieux des partenaires du territoire, proposition de conventions partenariales, recensement de pratiques partenariales innovantes...) <p>Accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vers la mise en place de l'unité: <ul style="list-style-type: none"> ○ nomination d'un référent handicap, contact privilégié dans le montage du projet ○ création conjointe d'une notice de mise en œuvre : locaux, spécialités, matériel, organisation (accueil, soins, sortie) ○ aide dans le choix du modèle économique de l'unité, dans le recrutement des professionnels de santé lorsque nécessaire. ○ adaptation de l'équipement • vers la coordination avec l'environnement du patient (mise en œuvre du DMP, dossier de liaison, élaboration conjointe de modèles de conventions partenariales avec le secteur médico-social...) <p>Évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une revue des échecs pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des patients. • A partir de critères déterminés conjointement, le RSVA propose de réaliser annuellement l'évaluation de l'activité de l'unité. 	

¹ Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire

² Maison de Santé Pluri professionnelle

³ Intervention de plusieurs praticiens spécialistes lors d'une consultation ou regroupement de plusieurs consultations sur une journée.

⁴ Dossier Médical Partagé

⁵ Dossier de Liaison Urgences et Habitudes de vie (personnes âgées et ou handicapé)